

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2017

.....

LE MARDI 27 JUIN 2017 à 19H15, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FOUQUÉ, Maire.

Étaient présents :

M. Jacques FOUQUÉ	M. Joël LAMY
M. André FOREAU	M. Christophe NEVEU
M. Jean-Marc BRAYDA-BRUNO	Mme Hélène MAUFRAIS
Mme Valérie GARNIER	Mme Simonne CHARPENTIER
M Bruno BERTAUX	

Absentes excusées :

Mme Virginie CHARPENTIER	Mme Jocelyne BELLENOUE
--------------------------	------------------------

Secrétaire de séance :

Mme Hélène MAUFRAIS	
---------------------	--

Nombre de membres en exercice : 11                      Présents : 09                      Votants : 09  
Date de la convocation : 20 juin 2017  
Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2017

## ORDRE DU JOUR :

- ◆ Indemnité du Maire et des adjoints
- ◆ Vente du véhicule communal
- ◆ Fermeture de la mairie pour les congés d'été
- ◆ Questions diverses

Le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour :

- ◆ Renouvellement contrat Ségilog

---

Le compte rendu de la séance précédente n'a fait l'objet d'aucune remarque et il est approuvé.

---

## N°2017-20 INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jacques FOUQUÉ Maire de Pré saint Evroult rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2014-06 et 2014-07 en date du 08 avril 2014 fixant le montant des indemnités de fonction comme suit à compter du 29 mars 2014.

- Maire : 17 % de l'indice brut 1015;
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 6,60 % de l'indice brut 1015;
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6,60 % de l'indice brut 1015 ;

Dans un second temps, Jacques FOUQUÉ Maire de Pré saint Evroult explique au Conseil Municipal qu'un premier décret n°2016-670 en date du 25 mai 2016 prévoyait une première revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (+ 0,6 %) et une seconde majoration au 1<sup>er</sup> février 2017 (+ 0,6%).

A cela s'est ajouté un second décret n°2017-85 en date du 26 janvier 2017 qui modifie le barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés de rémunération dans la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Cet indice brut sera porté à 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier comme suit les délibérations n° 2014-06 et 2014-07 en date du 08 avril 2014

**FIXE** les taux suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 conformément au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjointes :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour que les indemnités de fonction soient automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,

PREND ACTE que la dépense correspondante est inscrite au budget et chapitre concernés.

## N°2017-21 VENTE DU VEHICULE COMMUNAL

Jacques FOUQUÉ Maire de Pré saint Evroult propose que l'ancien véhicule de la commune soit vendu au plus offrant avec une mise à prix minimum de 500 €. Une information sera faite à tous les habitants et l'ouverture des enveloppes s'effectuera le vendredi 30 juin 2017 à 18h00 à la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre le véhicule utilitaire « Partner » qui a été acheté par la commune en 2002 dans les conditions indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES CONGES D'ETE

Jacques FOUQUÉ maire de Pré-Saint-Evroult informe que la mairie sera fermée durant les congés d'été du 19 juillet au 04 septembre 2017 inclus.

## N°2017-22 RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de donner son accord pour renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services par SEGILOG pour une durée de 3 ans 2017 à 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marc BRAYDA-BRUNO, conseiller municipal informe le Conseil Municipal que l'office du tourisme est transféré à la capitainerie à Bonneval.

Jean-Marc BRAYDA-BRUNO, conseiller municipal informe le Conseil Municipal que la journée du patrimoine est le 16 et 17 septembre.

André FOREAU 2<sup>ème</sup> adjoint en charge du service de l'eau informe le Conseil Municipal, qu'il a constaté durant le relevé des compteurs de l'eau potable des fuites chez quelques habitations et qu'il en a informé chacun des occupants. Durant cette réunion André FOREAU réitère cette information auprès d'Hélène MAUFRAIS Conseillère Municipale qu'elle est concernée par ce problème.

Levée à 20 h 00.

Jacques FOUQUÉ	Joël LAMY	André FOREAU	Christophe NEVEU
Jean-Marc BRAYDA-BRUNO	Hélène MAUFRAIS	Jocelyne BELLENOUE ABS	Virginie CHARPENTIER ABS
Simonne CHARPENTIER	Valérie GARNIER	Bruno BERTAUX	